



Diplôme universitaire : Sociétés, cultures et pratiques professionnelles

Résumé de la Formation

Domaine : Sciences humaines et sociales

Présentation

Le Diplôme Universitaire (DU) « Sociétés, cultures et pratiques professionnelles » du CELSA offre la possibilité d'une année de césure à l'étranger.

La mobilité des étudiants devient une nécessité incontestable dans leur scolarité et constitue une préparation active à leur insertion dans des entreprises ou des organisations internationales. Le DU « Sociétés, cultures et pratiques professionnelles » vient enrichir l'offre pédagogique du CELSA en matière d'ouverture sur la diversité des cultures et d'internationalisation des fonctions liées à l'information et à la communication. Son objectif est d'offrir entre le Master 1 et le Master 2 ou après le Master 2 la possibilité d'une année complémentaire qui, tout en constituant une pause dans la scolarité « LMD », apporte à l'étudiant l'expérience et le recul que seule peut procurer une immersion de longue durée dans un pays étranger.

Le séjour à l'étranger, qui doit être d'une durée minimum de 6 mois et ne doit pas excéder 12 mois, peut correspondre :

- * à un stage en entreprise, dans une institution publique (type ambassade, consulat, organisation intergouvernementale) ou dans une ONG,
- * à un séjour d'étude en université aux frais de l'étudiant (sauf pour les étudiants en Master 1 Journalisme qui peuvent bénéficier pendant le DU des conventions internationales du CELSA et de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université),
- * à une combinaison d'un stage et d'un séjour d'étude.

Présentation détaillée du DU « Sociétés, cultures et pratiques professionnelles » du CELSA en cliquant sur ce lien : <http://www.celsa.fr/international-DU.php>.

Contrôle des connaissances

Modalités de contrôle de connaissances : <http://www.lettres.sorbonne-universite.fr/mcc>.

Le Diplôme Universitaire (DU) « Sociétés, cultures et pratiques professionnelles » du CELSA est décerné à un étudiant qui a mené à bien son stage ou contrat à l'étranger et a réussi sa soutenance de mémoire de DU à son retour de l'étranger.

Voir <http://www.celsa.fr/international-DU.php>.

Droits de scolarité

Frais d'inscription en formation initiale : <http://www.lettres.sorbonne-universite.fr/>

Poursuite d'études

Lorsque le DU s'inscrit entre le Master 1 et 2, poursuite d'études en Master 2 professionnel Information-

PLUS D'INFOS

Durée : 1 an

Stage : Optionnel

Communication ou en Master 2 Recherche en Sciences de l'information et de la communication au CELSA.

Lorsque le DU s'effectue suite au Master 2, poursuite d'études possible en Mastère spécialisé CELSA-Entreprendre : Innovation et création d'entreprise dans la communication et les médias (Bac + 6).

Pré-requis

Être étudiant en Master 1 ou 2 au CELSA.

Entre le Master 1 et le Master 2 : obtention des 240 ECTS du Master 1 (seuls 5 étudiants par promotion peuvent bénéficier de ce parcours).

Après le Master 2 : obtention des 300 ECTS du Master 2 (pas de quota).

Dans les deux cas, soumission d'un projet écrit et accord préalable du CELSA.

Lieu(x) d'enseignement

* Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées -
77, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Conditions d'accès

Le DU « Sociétés, cultures et pratiques professionnelles » est réservé aux étudiants inscrits en Master Information et Communication au CELSA.

Entre le Master 1 et le Master 2, cette formation ne peut être envisagée que pour les étudiants ayant passé avec succès tous les examens du Master 1, soutenu leur mémoire et donc acquis les 240 crédits correspondants. Le retour de l'étudiant au CELSA doit avoir lieu au plus tard le 31 août de l'année scolaire en cours.

Après le Master 2, cette formation ne peut être envisagée que pour les étudiants ayant passé avec succès tous les examens du Master 2, soutenu leur mémoire et donc acquis les 300 crédits correspondants.

Dans les deux cas, la candidature en DU est accompagnée d'un projet écrit (5 pages) évalué par le responsable pédagogique de la formation et le responsable pédagogique du Master de l'étudiant. L'inscription doit impérativement faire l'objet d'un accord préalable du CELSA.

Pour postuler à cette formation : www.celsa.fr

Information auprès du service Information Formation étudiante du CELSA :

Tél. : 01 46 43 76 02

Courriel : catherine.jolis@celsa.paris-sorbonne.fr

Information auprès du SCUIOIP :

Tél. : 01 40 46 26 14 / 32 48

Courriel : contact.pio@paris-sorbonne.fr.

Contact SCUIOIP

Tél. 01 40 46 26 14

Courriel: contact.pio@paris-sorbonne.fr